FORCE OUVRIERE
Finances Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand
14034 Caen Cedex
"Et vivre, c'est ne pas se résigner" (Albert Camus)

CHS-CT du 28 juin 2018 : COMPTE-RENDU

Le CHSCT du Calvados s'est réuni sur la journée du 28 juin dernier dans les locaux de l'INSEE, sous la présidence de M. DE VLIEGER, lequel a annoncé le souhait du nouveau Directeur de la DDFiP du Calvados de présider l'instance. **FO** a pris acte mais a émis le souhait que Monsieur DE VLIEGER continue à participer aux réunions afin d'assurer le suivi des dossiers débattus, en raison de sa connaissance parfaite du département.

***Rappel* : le CHSCT est l'instance locale devant laquelle les problèmes de conditions de travail, de sécurité et de santé des agents sont abordés. Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Son rôle est centré sur la prévention.**

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation des procès-verbaux des 23 novembre 2017 et 15 Mars 2018 (avis) ;
2- Examen des mentions inscrites aux RSST ;
3- Point sur les fiches de signalement des directions ;
4- Présentation des PAP de la DDFiP et de l'INSEE – avis du CHSCT ;
5- Budget 2018 : fiches de propositions d'actions des directions (avis) ;
6- Présentation du rapport annuel 2017 du médecin de prévention et de la mise à jour des fiches de risques ;
7- Présentation des rapports de visites de l'ISST (Cabourg, Falaise, Isigny-sur-Mer, Caen Délivrande (restauration) ;
8- Point sur les travaux immobiliers des directions ;
9- Fiches projets DDFIP – opérations ASR 2019 (avis) ;
10- Questions diverses.

6 Présentation du rapport annuel du médecin de prévention - Année 2017 :

Ce point de l'ordre du jour a été examiné en premier.
Le docteur POUDOULEC a pris ses fonctions le 1er septembre 2017. Effectif de la population à surveiller : 1453 agents se répartissant ainsi :

- DGFIP 993,
- DGDDI 175,
- INSEE 223,
- CCRF 52,
- administration centrale (services du médiateur), 10.

Les représentants FO-Finances 14 se sont tout d'abord félicité que les Finances du Calvados disposent d'un nouveau médecin de prévention et de la plus value que celui-ci apporte dans les interrogations qu'ils peuvent avoir pour la préservation de la santé des agents.
Ils ont ensuite relevé que 15% des visites d'agents releve de la souffrance au travail. Ils ont exprimé aussi leur satisfaction quant au nombre d'aménagements de postes qui ont été effectués (46) au cours de l'année 2017 et proposé si besoin que le montant alloué au titre du budget pour les actions à l'initiative du médecin soit revu à la hausse. Pour mémoire, il est actuellement de 15000 euros.

2 et 3 Examen des mentions inscrites aux registres santé sécurité au travail (RSST) et fiches de signalement.

FO s'est étonné du faible nombre de mentions recensées sur les registres des 3 directions.
L'outil que constitue le registre est un moyen efficace de faire remonter vos remarques ou suggestions en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail. N'oubliez pas, ou n'hésitez pas de le remplir !!
***Rappel* : depuis le 1er juillet 2016, pour la DGFIP, chaque agent peut accéder au registre dématérialisé de son site depuis Ulysse14. Les mentions qui y sont portées sont communiquées au gestionnaire du site concerné, à l'assistante de prévention, au pôle pilotage et ressources et aux membres du CHSCT du Calvados. Les chefs de**

services communiquent le mot de passe, différent pour chaque site, à leurs agents. Si vous ne le connaissez pas ou si vous venez d'être affectés, pensez à le lui demander.

Pour le CHS-CT Calvados, il a été convenu avec le Président, que les fiches de signalement seraient systématiquement examinées à chaque séance. Elles continuent d'être transmises "au fil de l'eau" aux membres du CHSCT. Le recours aux fiches de signalement varie selon les directions.

*La DGFIP a vu leur volume diminuer.

*L'INSEE les utilise pour des cas extrêmes (tentatives ou suicide, attentat, agression).

*Les Douanes de part leurs missions, ont des mesures plus radicales avec des recours en justice probants.

A ce jour il n'existe pas "d'harmonisation" de ces documents. Le sujet est à l'étude au niveau du CHSCT Ministériel pour une possible fusion des outils de recensement.

FO a rappelé sa demande de lever l'anonymat sur les fiches de signalement destinées aux seuls membres du CHSCT et aux acteurs de prévention (secret professionnel, réserve, procédure identique à celle des CAPL) afin d'examiner plus facilement les difficultés soulevées et informé les membres du CHS-CT qu'au niveau ministériel, toutes les fédérations syndicales demandent cette levée.

Pour information, la participation d'un des membres de la délégation CHS-CT FO du Calvados au CHS-CT Ministériel est une plue value pour l'instance et les agents du Calvados. Elle permet de disposer d'informations importantes en primeur, bien souvent avant les directions.

4 Programmes annuels de prévention (PAP) de le DGFiP et de l'INSEE. Pour avis

PAP DGFiP 14 :

A la suite des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) élaborés dans les services, 5 groupes de travail se sont tenus en début d'année entre la direction, les représentants des personnels et les représentants de l'administration. Animés par l'assistante de prévention, ils ont permis des échanges constructifs et finalisé le DUERP. De ce dernier a été tiré le PAP examiné en CHSCT ce jour.

Le nombre de risques côtés en risque intolérable (A) est en baisse constante depuis 4 ans.

Le nombre total des situations d'exposition a baissé depuis la campagne 2015-2016 ; En effet, dans le recensement du DUERP :

- figurent seuls les dysfonctionnements structures ne relevant pas du registre Santé Sécurité au Travail
- des situations d'expositions identiques souvent démultipliées dans le précédent référentiel des risques ont été regroupées.

Quatre axes prioritaires dégagés :

1 - la prévention des RPS, (37 % des lignes DUERP)

2 - le risque routier

3 - le travail sur écran

4 - l'ambiance lumineuse : définition d'une politique globale et étude préalable à venir, avis techniques, analyse des coûts, définition des services choisis.

Les mesures pérennes feront l'objet d'un suivi attentif. (Prévention incendie, prévention amiante, hygiène des locaux …). Les conséquences désastreuses des suppressions d'emplois, la désorganisation des missions due aux restructurations incessantes, la montée des RPS sont reconnus par l'administration.

L'implication totale de l'assistante de prévention dans la création, la mise en place et le suivi de ce plan d'action, la volonté affirmée de soutien aux agents par l'administration afin d'essayer d'améliorer les conditions de travail ont été notées. Concernant le risque routier, **FO** a dénoncé la mobilité forcée qui résulte des restructurations et accroît les risques encourus par les agents. L'allongement du trajet quotidien pour les agents est directement lié aux restructurations. Pour les agents de l'EDR, **FO** tient à rappeler que la sectorisation permettait de limiter les trajets. **FO** a demandé que le tableau relatif aux mesures pérennes comportant actuellement deux colonnes (actions envisagées/actions engagées) soit complété par une troisième colonne "Réalisation" afin d'avoir un suivi précis des actions. Sur le renfort "risques psychosociaux" **FO** demande que le planning associe les comptables et chefs de services.

Soutien aux structures : **FO** attire l'attention de l'administration sur le risque de surcharge des services déjà en sous effectif et a pris pour exemple les agents de l'accueil de Délivrande qui ont dû saisir des déclarations pour d'autres sites. Etonnant alors qu'un Comité technique local dédié à l'accueil vient de se tenir et dont les conclusions indiquent qu'il faut adapter le temps de travail des agents et le rythme de ces services soumis à des contraintes particulières, stress et charge mentale. Conscient de cette surcharge de travail, FO a demandé le maintien à l'accueil de Délivrande d'un agent, volontaire pour rester, qui devait théoriquement rejoindre un SIE au 1er septembre. Un premier report au 31 décembre a été obtenu par FO qui a réclamé une prolongation au-delà de cette date, demande qui a soulevé l'indignation des deux autres syndicats siégeant en CAP. Cette position dogmatique démontre une réelle incohérence. Comment peut-on réclamer un CTL sur l'accueil et y demander un renforcement en moyens humains puis refuser deux jours plus tard ce même renfort !

Les représentants FO-Finances 14 ont dénoncé les conclusions de l'administration qui pour réduire les risques psychosociaux ne met en place que des mesures visant à accélérer les restructurations (service d'assistance au réseau (SAR), dématérialisation, fermeture au public, mise en place de caisses sans numéraire –après avoir limité les possibilités de versement à 300€. Les restructurations deviennent un moyen de lutter contre les RPS comme si elles devenaient une fatalité.
Risques liés à l'activité physique : **Les représentants FO-Finances 14** ont demandé que les agents techniques puissent disposer de matériel adapté à la bonne exécution de leurs missions (tondeuses correctement dimensionnées, matériel pour le déplacement de mobilier) Ils ont souhaité faire des propositions en ce sens lors de l'examen des fiches d'action.
Sécurisation des lieux : la DGFiP prend comme exemple la nouvelle trésorerie de Cabourg. **Les représentants FO-Finances 14** ont fait remarquer que le directeur avait déclaré dans un précédent comité technique dédié aux restructurations 2019 que les travaux pour la sécurisation de ce même poste avaient été **une erreur** qu'il n' a pas voulu reproduire à Honfleur en supprimant la caisse en numéraire. Notre directeur n'était pas à l'abri d'une contradiction !
Regroupement des unités les plus fragiles préconisé par la direction pour lutter contre les risques d'agression des agents en contact avec le public : **FO** a démontré l'absurdité de telles mesures en citant l'exemple de la fusion de la trésorerie du Molay-Littry avec Isigny qui n'a entraîné aucun gain en agents et rappelle que les restructuration n'ont qu'un seul objectif : permettre de nouvelles suppressions d'emplois ou entériner des situations de sous effectif. De même la direction envisage de proposer la formation idoine aux agents ayant été confrontés à des situations d'agression. **FO** conteste et considère que c'est en amont qu'il faut lutter, le but étant la prévention.
Malgré ces remarques et au regard des éléments évoqués plus haut, FO a émis un avis favorable lors du vote de ce PAP. La CFDT a également voté POUR, quand Solidaires et la CGT ont pour leur part voté "CONTRE" malgré leur participation à son élaboration... Ce document sera présenté en CTL.

PAP INSEE Direction régionale

Le plan a été présenté par le Directeur de l'insee, et l'assistante de prévention.
La Direction de l'INSEE compte 288 agents hors enquêteurs, répartis à hauteur de 182 à CAEN et 106 à ROUEN.
Le plan annuel de prévention est resserré, il cible des priorités fortes, dont un axe de lutte contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) sur l'établissement de CAEN.
FO a émis un avis favorable en soulignant que la mise en œuvre de l'axe TMS devait faire l'objet de travaux communs aux trois directions au sein du CHSCT 14. FO a regretté que le PAP DIRCOFI 2018 ne soit pas présenté en séance. En 2017 il avait fallu insister pour que ce plan soit étudié autrement que par des échanges de mails. En 2016, il n'avait pas été évoqué du tout en raison "d'un calendrier incompatible !"

5 Fiches de propositions d'actions

FO a souhaité en préalable que la direction anticipe les éventuels besoins de financement par le CHS-CT pour Lisieux qui va être en travaux pendant presque deux ans et rappelé ses demandes réitérées afin que des aménagements spécifiques du poste de travail du caissier soient étudiés, dénonçant une fois de plus les caisses dites "chartées" totalement incompatibles avec l'exercice de cette mission spécifiques. **FO** souhaite que toutes les mesures soient prises pour assurer l'ergonomie de ce poste de travail et s'engage à voter favorablement toute proposition d'aménagement allant en ce sens.
FO a donné son accord pour l'installation de stores à Honfleur et pour l'achat d'armoires en complément des bureaux déjà validés par le CHS afin d'harmoniser le mobilier et permettre une bonne appropriation des espaces de travail par les agents.
FO a également validé la pose d'oculus aux douanes et proposé la pose d'un oculus à la direction de la DDFiP sur la porte du rez de chaussée qui permet l'accès au sous sol et s'ouvre sur le couloir. Lors de la présentation de la fiche, les élus FO s'engagent à la valider.
Autre proposition **FO** : suite à la visite de la trésorerie d'isigny qui vient de subir un sérieux lifting concernant l'accueil et les espaces de circulation entre les bureaux, **Les représentants FO-DGFiP** ont constaté un problème de sécurité pour les agents sur la porte de sortie latérale. La porte ne se verrouille pas correctement et peut être facilement ouverte depuis l'extérieur. Ils ont proposé que le changement de cette porte soit pris en charge intégralement par les crédits du CHS-CT. La boîte aux lettres pourrait être intégrée à cette porte car sa position actuelle n'est pas adaptée et son déplacement nécessiterait de coûteuses transformations.

7 Présentation des rapports de visite de l'ISST

Les représentants FO-Finances 14 ont indiqué qu'ils interviendraient sur le seul rapport de visite de Cabourg puisque l'administration n'avait pas apporté de réponse pour les autres. Ils ont demandé que les autres rapports de visite soient présentés dans un prochain CHS-CT avec les réponses de la direction.
Sur Cabourg, ils se sont étonnés que le dégagement des extincteurs préconisé par l'ISST ne soit pas impératif et ont demandé qu'un exercice d'évacuation soit organisé très rapidement. Le bâtiment étant partagé avec la mairie ils ont demandé si la coordination avait été mise en place entre les deux entités. Il semblerait que oui. **FO** a demandé si la signalétique amiante était en place et rappelé que la recherche d'amiante ne se faisant que visuellement, il ne pouvait être conclu à l'absence d'amiante. Le rapport faisant état de problèmes de cartons dans les espaces de circulation ou dans les toilettes, **FO** a rappelé que c'est la direction qui avait refusé lors de l'opération de déménagement refusé de prévoir des archives au prétexte de la dématérialisation et qu'il était un peu facile d'incriminer maintenant les services qui sont comme partout ailleurs débordés.
L'aménagement des postes de travail semble poser problème car les préconisations en terme d'ergonomie n'auraient été respectées.
Dernier point soulevé par **FO**, le monnayeur et les possibilités de nuisances sonores induites. **FO** considère que des travaux d'isolation phonique doivent être faites sur les cloisons si ces nuisances étaient avérées.

8 Point sur les travaux immobiliers en cours

CHU-DELIVRANDE

En préalable, **Les représentants FO-Finances 14** ont déploré la précipitation du précédent directeur qui ne s'est pas assuré de la faisabilité de son projet concernant le transfert de la Trésorerie du CHU à Délivrande et le nécessaire redéploiement des services de Délivrande qui en découle. En effet la dotation de Paris ne s'élève qu'à 40.000€ alors qu'une première évaluation de l'ensemble de l'opération faisait état de 400.000€ de travaux. Le recours à un maître d'œuvre a fait grimper la facture puisque la direction ne pourra engager des travaux que pour le seul relogement des agents de la trésorerie et pour le réaménagement de l'accueil. Cette seule tranche, estimée à 131.000€ se monte désormais à environ 258.000€. La direction est donc contrainte de réaffecter 28.000€ initialement prévus à l'accueil de Ouistreham qui viennent s'ajouter aux 40.000€ initiaux et de faire glisser les travaux sur deux années budgétaires. Ce sont donc 190.000€ qui seront ponctionnés sur les crédits départementaux. Ce qui n'est pas calculé c'est le travail effectué par les services du BIL pour monter le dossier et l'insatisfaction compréhensible des agents en place à Délivrande qui ne seront pas relogés selon le projet qui leur avait été présenté. A trop vouloir réformer et trop vite on en perd de sa crédibilité ; il serait temps que ceux qui nous dirigent finissent par en prendre conscience. **Les représentants FO-Finances 14** ont indiqué qu'ils souhaitaient que tout soit mis en œuvre pour que le relogement des agents de Délivrande soit effectué dans les meilleures conditions. Ils suivront de près la réalisation de cette opération.

HONFLEUR

La direction a ensuite fait le point sur le déménagement en cours de la Trésorerie de Honfleur. **Les représentants FO-Finances 14** ont souligné là aussi la très forte implication des agents de service et du service immobilier qui ne ménagent pas leurs efforts pour suivre le plan effréné de restructurations et de réaménagements divers. Leur tâche n'est pas aisée car ils doivent composer avec les directives venant de Paris et le respect des normes parfois très contraignantes qui limitent les marges de manœuvre et suscitent de facto l'incompréhension des agents.

LISIEUX

Autre grand chantier abordé et pour lequel les services du BIL et techniques ont été très (trop) fortement sollicités, le déménagement de la place du 8 mai à Lisieux vers la rue des petites coutures. **Les représentants FO-Finances 14** ont rappelé leur satisfaction d'avoir obtenu le relogement des agents pendant les travaux suite à la pétition qu'ils avaient lancée il y a quelques mois. Ils ont tempéré sur les problèmes de déménagement et les quelques tensions qui en ont découlé, inévitables sur des chantiers d'une telle ampleur. Il convient de se tourner maintenant vers l'avenir pour que demain s'ouvre un nouveau centre où les agents seront installés de manière satisfaisante.

*N'hésitez pas à saisir **Les représentants FO-Finances 14** qui travaillent en permanence pour le bien-être des agents, si vous avez des demandes particulières ou bien des situations à exposer.*

9 Fiches projets – Restructuration 2019 à la DGFiP pour avis

Les représentants FO-Finances 14 ont déclaré qu'étant pour la plupart tous membres du Comité Technique Local, ils ont étudié et discuté les projets de l'ancien directeur en CTL et n'ont donc pas de remarques particulières à porter, si ce n'est leur opposition farouche aux projets déstructurants pour les services de la DGFiP dans le calvados. Ils ont bien évidemment voté "**CONTRE**" ces projets.

QUESTIONS DIVERSES :

SIRHIUS et CSRH :
FO a rappelé que si l'information avait été effectuée dans l'instance du CTL local le 13 avril 2018, elle aurait du être à l'ordre du jour de ce CHSCT. En effet, les conditions de travail des collègues des ressources humaines sont modifiées de manière notable, évolution des compétences, tout en demeurant les acteurs RH de référence et de proximité. Actuellement, les agents ne disposent que d'une demi-journée de consultation par jour. **FO**, conscient de l'importance de cette évolution applicative espère néanmoins que les problèmes initiaux seront résolus dans les plus brefs délais.
Ce point sera donc présenté à la prochaine réunion plénière du CHS-CT en septembre.

CAHIERS DE LIAISON /MENAGE PAR SOCIETE PRIVEE
FO a demandé si les cahiers de liaison permettant un lien entre les agents et les prestataires privés de ménage étaient remis en place. Chaque direction s'est engagée à informer l'endroit où se trouvaient ces registres.

ERGONOMIE
Afin d'avancer sur le choix des investissements matériels à acquérir, et d'arriver à une harmonisation des pratiques des trois directions, il a été décidé d'une réunion animée par le médecin de prévention et l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) afin d'obtenir une définition concrète de l'ergonomie.

INCENDIE :
FO a demandé que les exercices incendies soient programmés rapidement dans les 3 directions. Un GT sur ce thème sera prochainement animé par l'ISST.

DOUANES :
FO a informé les membres du CHS-CT du Calvados de la réalisation par le CHS-CT Ministériel d'une étude ergonomique sur les éléments de protection individuelle (EPI) des personnels de la DGGDI ; Au cours du second semestre 2018, un des ergonomes des Ministères Economiques et Financiers, réalisera cette démarche non centrée sur les matériels mais sur les conditions d'utilisation en situations réelles, en particulier en matière de sécurité pour les services de surveillance.
Le cadre précis de l'étude sera prochainement déterminé par la DGDDI et le pôle ergonomie.

FO FINANCES a abordé ce CHS-CT dans un souci constructif et pragmatique afin de trouver les solutions les plus à même d'apaiser les tensions inhérentes à la situation catastrophique de la DGFiP et de contribuer à une meilleure qualité de vie au travail des agents. **FO FINANCES** continuera de porter les revendications des agents et à défendre l'instance indépendante et dédiée à l'hygiène, la santé et la sécurité des travailleurs constituée par le CHSCT. Cette instance est indispensable au maintien de bonnes conditions de travail.

FO FINANCES N'A PAS VOCATION A VENDRE DE L'UTOPIE MAIS DU CONCRET AUX AGENTS.

VOS REPRESENTANTS FO FINANCES EN CHS-CT :

Bruno GILBERT, Françoise DIMICOLI, Eric GRANDMOUGIN
Véronique LESUEUR, Ludovic BLANCHOT, Didier VAUDORNE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
JE VOTE FO
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018